



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte



15008331

TRIBUNAL DE COMMERCE

02 JAN. 2015

NIVELLES

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/01/2015 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0537.418.996

Dénomination

(en entier) : **THIS INTERACTIVE ART**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Association Sans But Lucratif**

Siège : **Rue des Chardonnerets, 7 à 1420 Braine-l'Alleud**

Objet de l'acte : **Modification des statuts – gratuité des mandats**

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 15/10/2014

L'assemblée décide, de compléter l'article 21 des statuts par la mention suivante : « Le mandat des administrateurs est gratuit et ne peut être rémunéré ».

Cette résolution est acceptée à l'unanimité des voix.

L'assemblée donne mandat à Monsieur Eric ARPIGNY, gérant de la société Fisc.Pro pour se charger des formalités de publication de cette décision.

Eric ARPIGNY
Mandataire

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature